REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 novembre 2017**

Compte rendu affiché le **15 novembre 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 novembre 2017**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane DA COSTA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Ahmed CHEKHAB à Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **David TOUNKARA**

Membres absents : **Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Laurent PATRY**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.**

Objet :

17.11.0819
Equipement intégré René BEAUVERIE - Autorisation de signature marché de travaux - Lot 15

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 14 NOV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 7

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de délibérer pour résilier le marché de travaux relatif au lot 15 « Electricité – courants forts, courants faibles» pour la construction de l'équipement intégré René Beauverie.

Une nouvelle consultation a été engagée en procédure d'appel d'offres le 15 septembre 2017, conformément aux articles 66 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics afin de retenir une entreprise pour réaliser ces travaux.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- prix pour 30 %
- valeur technique pour 70 %.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel D'offres (CAO), réunie le 31 octobre 2017, a classé les offres et l'entreprise suivante a été choisie par la CAO :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
15	Electricité – courants forts, courants faibles	**SNEF**	**1 327 214,94 €**

	TOTAL € HT :	**1 327 214,94 €**
	TOTAL € TTC	**1 592 657,93 €**

La CAO a également retenu les variantes obligatoires relatives à la mise en œuvre d'une part d'un affichage spécifique pour les consommations énergétiques du bâtiment et d'autre part d'un affichage dynamique permettant de réaliser des informations en temps réel.

Le montant du lot attribué s'élève ainsi à 1 327 214,94 € HT, soit 1 592 657,93 € TTC.

Le montant total des marchés de travaux pour la construction de l'équipement intégré René Beauverie est de 11 668 391,08 € HT, soit 14 002 069,30 € TTC.
Pour rappel, le coût prévisionnel définitif des travaux, au stade de l'avant-projet définitif, s'élevait à 11 777 078,60 € HT (soit 14 132 494,32 € TTC) valeur avril 2015. Le montant de l'autorisation de programme qui couvre le coût d'opération afférent (études d'ingénierie, travaux, acquisition foncière, actualisation, révision de prix, aléas, ...) est de 19 440 000 € TTC. Ce montant n'est pas modifié.

Aux termes de l'article 62 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. L'offre la mieux classée est retenue.

Je vous demande d'autoriser Madame la Maire à signer le marché avec l'entreprise choisie par la CAO, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales nécessaires.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;

- D'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 15 avec l'entreprise choisie par la CAO ;

- De dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

- Approuve le présent rapport ;

- Autorise Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot 15 avec l'entreprise choisie par la CAO ;

- Dit que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes Pour : 30
Votes Contre :
Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY